

## Protection des animaux de laboratoire : un cadre réglementaire complet



L'Inserm, Institut national de la santé et de la recherche médicale, explique la **protection des animaux** en recherche.

Les chercheurs interrogés sur les conditions de l'utilisation d'animaux en recherche, indiquent souvent qu'un ensemble de règles assure **la protection** de ces animaux.

A destination des équipes de recherche, mais aussi du public, l'Inserm publie [sur son extranet](#) dans la rubrique Pré-clinique un détail de ces règles parmi lesquelles :

- La [définition](#) réglementaire de l'expérimentation animale et les domaines autorisés
- Le respect de la [règle des 3R](#) : Remplacer, Réduire et Raffiner
- Les conditions [de l'agrément](#) d'un établissement
- La [formation](#) du personnel
- Les [comités d'éthique](#)

Les méthodes pour éviter ou gérer **la douleur liée à certains projets** d'étude, par exemple sur des modèles de maladie (cancer, Parkinson), sont présentées dans le chapitre sur les Points limites [à la suite des 3R](#).

Comme on le voit, l'ensemble de ces règles donne **un cadre aussi complet que possible** à la protection des animaux en recherche biomédicale. Les contraintes techniques et administratives qu'il impose **demandent des moyens** que les établissements ont mis en place. Par ailleurs **un travail permanent de mise à jour des connaissances** est nécessaire pour rester au fait des meilleures pratiques dans tous les domaines.

---

*Cet article a été téléchargé depuis [gircor.fr](https://www.gircor.fr)*

